

Espace autogéré des Tanneries
17 bd de Chicago
21 000 Dijon
Tél : 03 80 66 64 81
Email : tanneries@squat.net

Lettre ouverte à la Mairie de Dijon

Contre l'attribution d'un lieu d'entraînement aux Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS), boulevard de Chicago

Après avoir octroyé l'an dernier des locaux aux *Compagnies Républicaines de Sécurité* (CRS) dans les anciens abbatoirs pour qu'ils puissent s'entraîner à la répression des manifestations de rue ainsi qu'aux expulsions de bâtiments lors d'actions d'occupations, la Mairie de Dijon semble cette année vouloir mettre à la disposition des *Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité* (ERIS) un hangar concomitant à l'*Espace Autogéré des Tanneries*, boulevard de Chicago. Du fait des nombreuses violences et atteintes à la dignité des personnes qui caractérisent les interventions des ERIS en prison depuis leur récente création, il est urgent de s'opposer fermement à ce conventionnement.

A propos des ERIS...

Les ERIS ont été créées en 2003. Elles sont composées de surveillants de plusieurs prisons, qui ont pour mission d'intervenir « *cagoulés* » pour effectuer des opérations « *coups de poing* » afin d'assurer la sécurité. Ils interviennent comme des commandos, entraînés et préparés psychologiquement à venir à bout de toute forme de résistance, et couverts derrière l'anonymat. Depuis 2003, les ERIS ont été de plus en plus couramment utilisées dans les prisons françaises pour l'« *organisation de fouilles spécifiques* », pour les transferts de prisonniers et pour réprimer un peu plus les prisonnier-e-s considéré-e-s comme dangereuses, en particulier les *Détenus Particulièrement Surveillés* (DPS).

Le fonctionnement et les actes des ERIS ont été régulièrement dénoncés depuis 2003 par de nombreuses associations de droit de l'homme (*Observatoire International des Prisons, Act UP, Ban Public*), syndicats (*SNEPAPSU, CGT...*) et instances officielles françaises et européennes (*Comité de Prévention de la Torture, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité*). Les ERIS ont aussi été l'objet de diverses plaintes pénales.

En vue de donner quelques premières informations synthétiques sur les ERIS, nous ne mettrons en avant ici que quelques unes des diverses condamnations officielles et plaintes rendues publiques... La liste des associations de soutien et de prisonniers qui ont par ailleurs cherché à témoigner sur leurs agissements est longue. Rappelons à ce titre qu'il est toujours extrêmement dur de faire connaître, « *à l'extérieur* », les mauvais traitements subis dans un cadre où règnent le silence, l'anonymat et la peur :

- Dans son rapport de 2003, le *Comité de Prévention de la Torture* (CPT) rappelle qu'« *aucune circonstance exceptionnelle ne peut justifier le port d'une cagoule par le personnel pénitentiaire dans une enceinte*

pénitentiaire. En conséquence, il recommande de prohiber le port de cagoules par les membres des ERIS lors de leurs interventions "de quelle que nature qu'elles soient" dans les établissements pénitentiaires. » Il mentionne par ailleurs : « Les interventions d'équipes spéciales dans des établissements pénitentiaires ont toujours été source de préoccupation pour le CPT. Elles sont, en effet, génératrices de situations à haut risque. » Dans son rapport général d'activités du 21 septembre 2004, le CPT exprime une nouvelle fois de « sérieuses réserves » sur les cagoules car « cette pratique fait évidemment obstacle à l'identification de suspects potentiels si et lorsque des allégations de mauvais traitements sont formulés »

- Dans son rapport de 2003, la *Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme* (CNCDH) déclare que « la création des ERIS est une porte ouverte à toutes les violences et humiliations. Le détenu subit des violences physiques quand il refuse de subir une fouille corporelle ».
- Dès le 26 juin 2003, *Ban Public*, une association française qui oeuvre pour le respect des personnes détenues et de leur famille et pour la réinsertion, interpellait en ces termes la *Cour Européenne des droits de l'homme*. « De tels agissements auraient eu lieu dans des pays non démocratiques, on aurait crié au scandale et appelé les gouvernants au respect des droits de l'Homme. Tant elles sont inconcevables dans un pays démocratique, de surcroît, engagé envers ses partenaires à respecter les droits de l'Homme. D'autant plus qu'il donne l'exemple d'une politique répressive et régressive contraire à toutes les normes que le Conseil de l'Europe tente laborieusement de mettre en œuvre pour améliorer le système pénitentiaire, respecter la dignité des personnes et donner un sens positif à leur peine ainsi qu'à la fonction du personnel pénitentiaire. Ce corps est une souillure pour le métier des surveillants des prisons. De telles agissements, ne sont pas limités à des situations individuelles, mais ont comme source la mise en place de ce corps d'intervention des surveillants et son mode de fonctionnement : celui-ci est source permanente d'abus et de violation de la dignité dans les prisons qui vont inéluctablement s'amplifier. »
- Le 11 septembre 2003, l'association *Act Up*, une association indépendante de personnes concernées par le virus du VIH communique : « Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin vient d'affecter des nouveaux crédits à l'administration pénitentiaire pour la création des ERIS. Act Up-Paris dénonce cette mesure, qui va encore aggraver les conditions de détention pour les détenus en général et les détenus malades en particulier. Le gouvernement choisit la répression pour faire régner l'ordre dans ces prisons alors qu'il incarcère de plus en plus de monde, négligeant les alternatives à la prison et les suspensions de peine. Avec 62 000 détenus pour 49 000 places, la situation est évidemment ingérable pour les détenuEs et le personnel pénitentiaire. Mais aujourd'hui, avec ces ERIS, le gouvernement Raffarin amplifie la répression et la terreur. Dès le lundi 5 mai 2003, un détenu malade du sida nous confiait avoir été humilié, mis à nu, fouillé puis tabassé par un ERIS cagoulé avec des protections anti-émeutes. Voilà ce qui attend les malades et les autres détenus (...) »
- La *Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité*, a la suite de sa saisine, le 17 mai 2004, par M. Jean-Paul Bacquet, député du Puy-de-Dôme, a étudié les faits qui se sont déroulés à la maison centrale de Moulins à l'issue de la prise d'otages du 24 novembre 2003. Elle met en cause les ERIS dont c'était la première grand intervention dans des « violences illégitimes », « atteinte à la dignité des personnes » et « manquement grave à la déontologie des personnels pénitentiaires. »
- En 2005, *Monsieur Djamel MEGHOUFEL* a porté plainte pour une série de violences dont il a été la victime et qui sont toutes le fait de membres non identifiés, car non identifiables, de personnel composant les ERIS.

Les faits les plus violents sont du 14 octobre 2005 à Luynes : « *Le Vendredi 14 octobre 2005, vers 10 heures du matin, une fouille générale du quartier isolement de la maison d'arrêt de Luynes a été organisée et réalisée par les ERIS. Des hommes de l'administration pénitentiaire, tout de noir vêtus, cagoulés de noir, armés, sont entrés dans la cellule du plaignant, ont exigé qu'il se mette nu, l'ont immédiatement roué de coups, ont procédé à une fouille intime en maintenant le plaignant en position de strangulation, l'ont abandonné nu pendant 6 heures dans une cour de promenade du quartier isolement après l'avoir fait circuler dans cette tenue dans les couloirs de l'établissement, en présence de spectateurs masculin et féminin, puis l'ont reconduit à sa cellule, nu et sous une même pluie de coups. Violences illégitimes, humiliations, traitements dégradants, atteintes à la dignité sont les qualificatifs qui peuvent être donnés à ces comportements.* »

- Dans son rapport de 2005, l'*Observatoire Internationale des Prisons* (OIP) reprend des témoignages de fouilles menées en 2005, par les Eris avec disparitions d'objets, saccages gratuits, mauvais traitements et dénonce la « *militarisation du métier de maton* ».
- « *mardi 13 juin 2006, une fouille générale a été effectuée à la maison d'arrêt de Dijon dans un "but préventif de sécurisation". Une conquantaine d'agents des ERIS de diverses villes étaient présents* » (source Le bien public - mercredi 14 juin 2006). Selon des sources anonymes de l'intérieur de la prison, divers objets personnels, photos, ainsi que des cadeaux que les prisonniers préparaient pour la fête des pères ont été détruit ou subtilisés.

Quelques interrogations sur les choix politiques de la Mairie PS Dijonnaise...

Pour en revenir à l'installation des camps d'entraînement spéciaux des CRS dans les anciens abbatoirs, n'y a-t-il pas un paradoxe criant ? D'un côté les dirigeants du *Parti Socialiste* (PS) se gargarisent de nombreuses déclarations publiques de soutien au « *mouvement social* », de l'autre une Mairie socialiste fournit une aide logistique en vue de la répression spécifique des actions et manifestations qui permettent l'existence même de ces mouvements sociaux.

On retrouve cette contradiction choquante entre les condamnations régulières de leaders socialistes sur les conditions d'emprisonnement en France, jugées « *les pires en Europe avec la Moldavie* » ou « *une honte pour la république* » (sous-titre du rapport sénatorial sur les prisons de l'an 2000), et le fait d'offrir des locaux aux ERIS, un groupe dont les interventions répétées de ces dernières années symbolisent l'arbitraire, les sévices et le déni de la dignité humaine dans l'univers carcéral.

Les ERIS et L'espace Autogéré des Tanneries

L'*espace autogéré des Tanneries* est un espace d'activités ouvert en 1998 et fonctionnant de manière autonome et sans subventions. Il propose depuis 8 ans de nombreuses soirées publiques ouvertes à tou·te·s : concerts, projections, débats, théâtres. L'espace offre par ailleurs diverses structures d'activités associatives : espace de diffusion et production de médias libres, zone de gratuité, potager, ateliers et locaux de répétition, lieux de réunion, cybercafé et atelier d'informatique libre. Les tanneries contribuent dans la durée à des initiatives militantes antisexistes, antiracistes, au développement de l'écologie pratique, à l'éducation populaire et à la transformation des rapports sociaux basés sur l'exploitation économique et la domination...

Il est de notoriété publique que les Tanneries et les associations et collectifs qui animent cet espace sont engagés auprès des mouvements sociaux et dans diverses luttes pour le droit au logement ou au côté des sans-papiers, immigré·e·s, précaires et plus généralement des personnes qui, dans cette société, se voient souvent les premières victimes de la répression et du système

carcéral français.

N'y a t-il pas une provocation certaine à mettre en vis à vis un espace d'entraide et de solidarité, avec les structures de développement d'une société sécuritaire et répressive ?

Pourquoi en effet « *encercler* » petit à petit cet espace avec les troupes « *d'élite* » du contrôle social alors qu'il existe de nombreuses associations avec des projets utiles et créatifs en demande de locaux et de nombreux autres locaux non-utilisés dans l'agglomération dijonnaise.

Vous trouverez ci-joint un dossier d'information sur les ERIS avec divers rapports officiels et plaintes en justice dénonçant leur existence et leurs activités. Un grand nombre d'informations sont également disponibles sur le site de l'association *Ban public* : <http://prison.eu.org/>

Premiers cosignataires :

**Cinema Eldorado - Association les amis de l'Eldorado -
Ras l'Front - Union des Etudiants Communistes - UNEF -
CNT - MALOKA - ABC Dijon - ATTAC - LCR - Mouvement
pour une Alternative Non-violente - SCALP - Groupe
libertaire Dijon...**